

teddif

*territoires, environnement
et développement durable
en Île-de-France*

juin 2012

Étude-bilan des PCET franciliens

www.teddif.org



 **île de France**



 **ARENE**
île de France
Expertise et ressources
pour un développement durable

 **Etd** le centre
de ressources
du développement
territorial

Étude-bilan des PCET franciliens

Sommaire

<i>Avant-propos</i>	<i>p.5</i>
<i>Présentation de l'étude</i>	<i>p. 6</i>
<i>Observation et bilan des PCET franciliens adoptés</i>	<i>p. 9</i>
1. Quelle gouvernance ?	<i>p. 10</i>
2. Quels éléments méthodologiques ?	<i>p. 16</i>
3. Quels contenus ?	<i>p. 22</i>
<i>Conclusion</i>	<i>p. 25</i>
Annexes	
<i>Grille de questionnement</i>	<i>p. 26</i>
<i>Bonnes pratiques des collectivités franciliennes</i>	<i>p. 28</i>
Fiches	
<i>Conseil général de Seine-et-Marne</i>	<i>p. 37</i>
<i>Conseil général de l'Essonne</i>	<i>p. 43</i>
<i>Conseil général des Hauts-de-Seine</i>	<i>p. 49</i>
<i>Conseil général de la Seine-Saint-Denis</i>	<i>p. 55</i>
<i>Conseil général du Val-de-Marne</i>	<i>p. 61</i>
<i>Communauté d'Agglomération de Plaine Commune</i>	<i>p. 67</i>
<i>Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart</i>	<i>p. 73</i>
<i>Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest</i>	<i>p. 79</i>
<i>Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise</i>	<i>p. 85</i>
<i>Ville de Nanterre</i>	<i>p. 91</i>
<i>Ville d'Ivry-sur-Seine</i>	<i>p. 97</i>
<i>Ville de Cergy</i>	<i>p. 103</i>

Cette note d'analyse a été réalisée dans le cadre du réseau teddif :

- Rédaction : Vincent Wisner et Marion Dorel (Etd)
- Contribution (comité technique) : Patrick Favé (DRIEE IDF) ; Natacha Monnet (ADEME IDF), Danielle Sauterel et Pierre Mathon (Conseil Régional IDF) ; Thomas Hemmerdinger et Sandra Guarigou (ARENE IDF)

Étude-bilan des PCET franciliens

Avant-propos

Conformément au Grenelle de l'environnement, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants devront adopter un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) avant le 31 décembre 2012. Tout en rappelant la possibilité d'adopter volontairement des PCET, l'article 75 impose donc à près de 500 collectivités françaises d'élaborer ce type de plan. En Région Île-de-France, on compte 94 collectivités dites « obligées ». Sans se substituer aux agendas 21 ou projets territoriaux de développement durable, les PCET traitent principalement des problématiques énergétiques et climatiques. Ils peuvent constituer pour les collectivités ayant engagé un agenda 21, le volet climat de celui-ci.

Au 31 décembre 2011, les informations rassemblées par les différents partenaires du réseau teddif ont permis de recenser en région 64 collectivités engagées dans un PCET dont 14 en phase de mise en oeuvre, contre seulement 22, fin 2010.

Démarches territoriales poursuivant des objectifs communs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), définis notamment à l'échelle européenne¹ et nationale², les PCET s'appuient sur une méthodologie³ classique de démarche de projet, passant par plusieurs étapes dans une logique d'amélioration continue : préfiguration ; diagnostic ; co-construction des actions ; mise en oeuvre ; suivi-évaluation.

Pour répondre à un besoin de connaissances et de retours d'expériences, les partenaires du réseau teddif ont souhaité réaliser une étude-bilan des PCET franciliens adoptés. Cette étude permettra de mettre en évidence les engagements, les actions, et les lacunes de ces démarches :

- Quel contenu dans les faits ?
- Quelles méthodes d'élaboration ?
- Quels freins rencontrés ?
- Quels types de partenariats noués ?
- Quelles compétences mobilisées ?
- Quels objectifs poursuivis ?
- Quelle articulation avec les autres démarches territoriales ?

Ce travail a pour vocation de capitaliser des expériences pouvant être transférées à l'ensemble des collectivités souhaitant ou devant s'engager dans ce type de démarche en Île-de-France.

Notes

- 1 - Le paquet climat-énergie ou Plan Climat de l'Union européenne est un plan d'action adopté en 2008. Il fixe les objectifs du « 3x20 » : faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % / réduire les émissions de CO₂ des pays de l'Union de 20 % / accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.
- 2 - En France, le Facteur 4 désigne l'engagement pris en 2003 de diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050. Cet objectif a été repris et validé par les lois issues du Grenelle de l'environnement.
- 3 - Sans être codifiée, la méthodologie d'élaboration d'un PCET est clairement explicitée dans le guide de l'Ademe : <http://www.pcet-ademe.fr/sites/default/files/Le%20guide%20pcet.pdf>

Présentation de l'étude

Les objectifs de l'étude

Sur la base d'une analyse des PCET franciliens adoptés, la présente étude proposée dans le cadre de l'animation du réseau teddif est destinée à :

- Identifier les pratiques et les difficultés rencontrées par les collectivités ;
- Repérer les forces et les faiblesses des PCET en analysant les thématiques abordées et des actions menées ;
- Proposer des recommandations méthodologiques en termes d'élaboration et de mise en œuvre d'un Plan Climat.

Le panel

Le panel est composé de treize collectivités franciliennes. Il correspond aux collectivités d'Île-de-France ayant adopté leur PCET au 31 décembre 2011. Parmi ces démarches, 7 collectivités sont engagées dans le même temps dans un agenda 21 local.

Les PCET analysés sont portés par :

- 5 conseils généraux
- 4 intercommunalités
- 4 communes

NB : Les partenaires régionaux n'ont pas souhaité retenir dans le panel le conseil régional d'Île-de-France qui a adopté son Plan Régional pour le Climat le 24 juin 2011 en raison de sa singularité (échelle, compétences, méthodologie, etc.).

La méthodologie

1 - Collecte des données et réalisation des monographies

Sur la base d'une analyse documentaire et d'une série d'entretiens avec les chargés de mission et les élus (*cf. grille d'entretien en annexe*), une monographie a été élaborée pour chaque territoire intégrant les points suivants a été rédigé :

- *Fiche d'identité du territoire*
- *Niveau d'avancement et chronologie de la démarche*
- *Contexte*
- *Contenu et conduite de la démarche (méthodologie) : pilotage, diagnostic, adaptation ingénierie financière, évaluation*
- *Projets réalisés ou en cours (approche par thématique)*
- *Actions remarquables*
- *Perspectives*

Étude-bilan des PCET franciliens



TYPE DE COLLECTIVITÉ	NOM DE LA COLLECTIVITÉ
Conseils généraux	Seine et Marne [77] *
	Essonne [91] *
	Hauts de Seine [92]
	Seine Saint-Denis [93] *
	Val de Marne [94]
Intercommunalités	SAN de Sénart [77]
	Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest
	Communauté d'agglomération Plaine Commune [93] *
Communes	Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise [95] *
	Ville de Paris [75]
	Ville de Nanterre [92]
	Ville d'Ivry-sur-Seine [94]
	Ville de Cergy [95] *

* Collectivité également engagée dans un agenda 21 local

L'analyse détaillée des plans d'actions adoptés a permis de qualifier l'ensemble des actions retenues, à partir des éléments suivants :

- thématique (14 thématiques ont été retenues : stratégie ; urbanisme/aménagement ; mobilité ; gestion, production et distribution de l'énergie ; bâtiments ; agriculture ; forêt, consommation éco-responsable ; déchets ; tourisme ; développement économique ; risques : partenariats et coopération : espaces naturels et biodiversité)
- type d'actions : (Communication/formation ; Études/diagnostics ; Incitation ; Opérationnalité)
- caractère innovant de l'action sur une échelle de 1 à 4
- coût et financement de l'action

2 - Analyse croisée et mise en exergue des expériences remarquables (objet de la présente note)

Une analyse comparative de ces monographies a permis d'identifier le niveau d'engagement, les actions, les résultats et les freins des collectivités franciliennes pionnières.

Il a permis la rédaction de la présente note ayant également vocation à valoriser les bonnes pratiques méthodologiques et/ou thématiques pouvant être transférées à d'autres collectivités de la Région.

Étude-bilan des PCET franciliens

Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest



- 32,38 km²
- 300 000 habitants
- 7 communes

2008

réalisation du Bilan Carbone de l'agglomération Val de Seine, volet Territoire et volet Patrimoine et Services (année de référence : 2007 P&S, 2006 territoire), lancement de la démarche Agenda 21 pour Arc de Seine

2009

lancement de la démarche de Plan Climat pour Val de Seine, réalisation du Bilan Carbone de l'agglomération Arc de Seine, volet Territoire et volet Patrimoine et Services (année de référence : 2008 Patrimoine et Services, 2005 territoire), accompagné d'une étude de vulnérabilité

1^{er} janvier 2010

fusion des deux communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine en Grand Paris Seine Ouest, fusion de leurs démarches Plan Climat et agenda 21

Janvier à mars 2010

élaboration du diagnostic territorial

Juin 2010

forum de lancement, présentation de la démarche et partage du diagnostic

29, 30 juin et 1^{er} juillet 2010

6 ateliers thématiques avec les acteurs du territoire, propositions d'actions pour l'agenda 21

Décembre 2010 à janvier 2011

Enquête de consultation auprès des foyers de GPSO fusion des deux communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine en Grand Paris Seine Ouest, fusion de leurs démarches Plan Climat et agenda 21

31 mars 2011

adoption de l'agenda 21-PCET de GPSO

2011 – 2013

mise en œuvre de l'agenda 21 et du PCET

Contexte

Le PCET est intégré dans l'agenda 21 et couvre la période 2011-2013.

La démarche de la Communauté d'agglomération est territoriale, et pas seulement communautaire. Elle comporte un programme d'actions comportant plusieurs volets, dont un volet communautaire (avec des actions relevant des compétences communautaires), des volets communaux (avec des actions relevant des compétences communales) et un volet partenarial pour engager les entreprises et les acteurs locaux dans le même processus.

Contenu et conditions de réalisations

• Pilotage

L'élu référent est Bernard Gauducheau (maire de Vanves), Vice-président délégué au développement durable et à l'environnement, aux déchets et à la politique de la ville.

Le PCET est conduit par le comité de pilotage dédié à l'agenda 21, composé d'élus et agents des villes et de la communauté d'agglomération, ainsi que des principaux partenaires tels que l'ALE, l'Ademe, la DRIEE, le Conseil général des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France. Des réunions sont organisées à fréquence variable. Ce comité de pilotage décide de la stratégie, pilote les actions et valide toutes les décisions avant le passage devant le bureau communautaire.

La direction pilote est la Direction de l'Aménagement et du Développement Durables.

La majorité des directions opérationnelles sont concernées par la mise en œuvre du plan. Par exemple, l'action 40 « Établir une « Charte Durable » pour les événements sportifs est pilotée par la Direction de la Culture et des Sports ; l'action 31 « Engager des opérations exemplaires en matière d'habitat » est pilotée par la direction de l'habitat ; l'action 21 « Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets » est pilotée par la Direction des Projets.

Les agents concernés sont un chargé de mission énergie-climat, un chargé de mission développement durable, la directrice de l'environnement, une chargée de mission de l'Agence Locale de l'Énergie (ALE) et ainsi que la directrice de l'ALE. Cette équipe forme le comité technique du Plan Climat.

Une **chargée de mission Mobilité** a été recrutée récemment et travaille sur le Plan de Déplacements des Entreprises et le Plan de Déplacements Inter-Entreprises. Son action participe pleinement à la fiche action 7 « Développer une mobilité urbaine alternative à la voiture ».

Les suivis du PCET via Climat pratic et de l'agenda 21 via les indicateurs des fiches actions sont faits par les chargés de mission Énergie-climat et Développement durable.

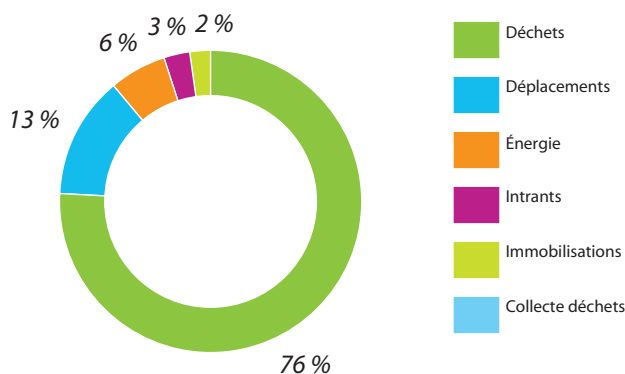
Précédemment, une chargée de mission prévention des déchets a été recrutée pour gérer la fiche action 21 « mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets ».

• Diagnostic

Deux diagnostics ont été réalisés, un diagnostic Territoire et un diagnostic Patrimoine et services, selon la méthode Bilan Carbone V6.

Résultats Bilan Carbone Patrimoine et Services

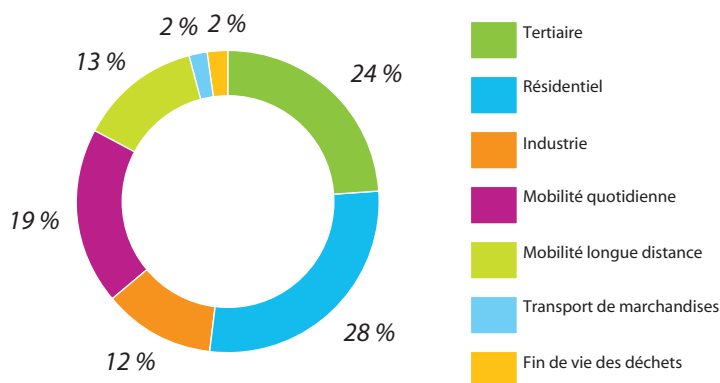
Les activités de l'agglomération ont généré environ 40 000 TeCO₂ pour l'année 2008, selon la répartition suivante :



Étude-bilan des PCET franciliens

Résultats Bilan Carbone Territoire

Les émissions de GES en 2008 ont représenté 1 409 800 TeCO₂, selon la répartition suivante :



• Mobilisation et implication (concertation)

Le diagnostic territorial a été réalisé à partir d'analyses d'études déjà réalisées (SCoT, PLU, PLH, etc.) et de données disponibles, complété par une série d'entretiens en interne avec les élus et services de l'agglomération et des communes, et en externe avec certains de ses principaux partenaires. Au total, plus de 80 personnes ont été rencontrées et ont ainsi contribué à l'élaboration du diagnostic (les services des communautés d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine, la Région Île-de-France, le Conseil général des Hauts-de-Seine, le STIF, Arc de Seine Habitat, Pôle Emploi, etc.).

La concertation autour de l'agenda 21 et du Plan Climat a été organisée en deux moments forts. Dans un premier temps, un grand forum de concertation appelé « Forum agenda 21 », organisé en juin 2010, a permis de réunir 150 personnes telles que les représentants des communes, les partenaires institutionnels (CRIF, Conseil général des Hauts-de-Seine, Ademe, etc.), acteurs locaux (entreprises, fédérations, associations, partenaires sociaux, etc.). L'objectif principal de ce forum était de bien identifier et hiérarchiser les enjeux les plus importants pour la Communauté d'agglomération. Dans un second temps, des ateliers thématiques ont été organisés à la fin du mois de juin 2010 afin de mobiliser les participants du Forum agenda 21. Ainsi, les 140 participants ont été répartis en six ateliers thématiques : développement économique ; cohésion sociale et solidarités ; énergie et climat ; environnement et biodiversité ; déplacements, aménagement et habitat ; gouvernance, sensibilisation et éducation au développement durable.

En septembre 2010, le Comité de pilotage agenda 21 – Plan climat avait à sa disposition plus de 300 propositions d'actions concrètes susceptibles de répondre aux enjeux retenus comme prioritaires.

Quant à la consultation des habitants, une enquête de consultation agenda 21 – Plan climat a été publiée dans les sept bulletins municipaux de la Communauté d'agglomération et mise en ligne sur le site internet de GPSO. Malgré un retour assez faible, l'analyse de cette enquête a permis de dégager les priorités des habitants sur la mise en œuvre du développement durable sur le territoire, dont la protection des ressources naturelles, le maintien des commerces de proximité, le renforcement de l'offre de transport en commun, etc.

Il n'existe pas d'instances de discussion avec les acteurs du territoire.

• Adaptation

Il n'y a aucune prise en compte du volet adaptation pour l'instant, même si certaines actions y participent.

• Ingénierie financière

Il n'y a pas eu de chiffrage exact du Plan Climat ; son budget est intégré dans l'ensemble des directions de la collectivité. Un petit budget est néanmoins attribué à l'animation de l'agenda 21 et du PCET.

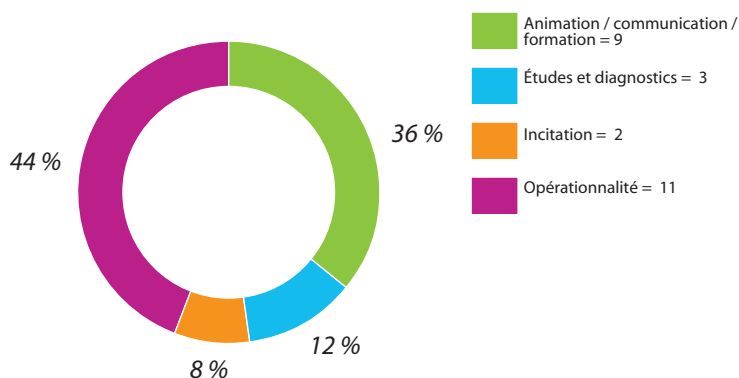
Il n'y a pas eu de financement extérieur : le PCET repose sur des fonds propres et la subvention Bilan Carbone de l'Ademe de 15 000 euros.

• Évaluation

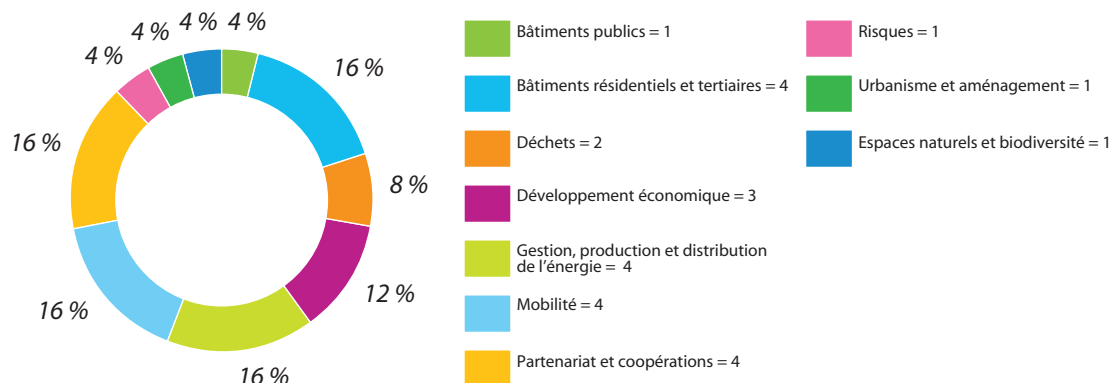
L'outil Climat Pratic est utilisé, après avoir été modifié pour la structure, avec intégration des actions Cit'ergie. Les fiches actions sont revues et complétées chaque année lors d'un entretien entre leurs référents et les deux chargés de mission menant la démarche. L'avancement global est regroupé dans un tableau de bord. En 2012, la Communauté d'agglomération souhaite intégrer les GES dans les indicateurs de suivi des fiches actions.

Axes stratégiques du PCET et caractéristiques des actions PCET

Sur le type d'actions :



Sur les thématiques :



Étude-bilan des PCET franciliens

Actions remarquables / innovantes

Action 9 – Renforcer l’accessibilité des espaces publics à proximité des gares – Coût sur 3 ans de 5 200 000 euros pour Issy-les-Moulineaux

Pour améliorer la desserte et rendre plus accessible le réseau de transports en commun du territoire, deux projets d’aménagement complémentaires seront mis en œuvre. Le premier consiste en l’amélioration de la desserte de la gare RER d’Issy depuis les quartiers des Epinettes (étude de faisabilité pour l’installation d’un tapis roulant simple sur le sentier de l’Asile, deux à trois escaliers mécaniques doubles sur le secteur du parc Rodin, etc.). Le deuxième projet, quant à lui, consiste en la valorisation d’environ 1 400 m² d’espace public par la couverture d’environ 550 m² de voies du RER de Meudon Val Fleury, et comprendra des aménagements liés à la gare, des aménagements liés au bus, et un aménagement des espaces publics (aménagement paysager de la nouvelle esplanade, mise en place d’une zone 30, etc.).

Les indicateurs de suivi et d’évaluation comprendront la finalisation des études opérationnelles, la réalisation du projet des escaliers mécaniques à Issy-les-Moulineaux et la réalisation d’un pôle multimodal aux normes d’accessibilité à Meudon Val Fleury.

Au printemps 2012, les études opérationnelles avaient été finalisées pour les escalators à la gare Issy RER ainsi que pour le projet des escaliers mécaniques à Issy-les-Moulineaux. Par contre, la réalisation d’un pôle multimodal aux normes d’accessibilité à Meudon Val Fleury a été reportée.

Action 11 – Promouvoir l’utilisation et la production d’énergies renouvelables auprès des particuliers – Coût sur 3 ans de 60 000 euros

Afin de lutter contre la dépendance aux énergies fossiles, et dans le cadre de sa politique énergétique, GPSO poursuit l’octroi de la subvention « Énergies Renouvelables » pour les habitants du territoire qui souhaitent s’équiper, dans leur résidence principale, d’installations utilisant des énergies renouvelables. La Communauté d’agglomération subventionne ainsi les équipements tels que les chauffe-eaux solaires individuels, les systèmes solaires combinés, capteurs photovoltaïques, pompes à chaleur géothermale, poêles à bois, et chaudières à bois automatiques.

L’indicateur de suivi et d’évaluation concerne le nombre d’opérations accompagnées. 11 % du budget sur trois ans est utilisé pour cette action.

Action 21 – Mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets – Coût estimé sur 3 ans par l’Ademe de 1 330 000 euros

Pour faire suite à l’engagement de réduire la production de déchets, GPSO poursuit l’élaboration d’un plan d’actions selon une démarche de concertation. Parallèlement, l’opération « foyers témoins », consistant en l’observation des pratiques d’une quarantaine de foyers du territoire en matière de gestion des déchets aura été développée. Elle permettra d’ajuster les programmes à venir suite à une évaluation des résultats. Enfin, en termes de gestion, une matrice des coûts de chaque flux de déchets sera élaborée. La mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets sera ainsi accompagnée d’un suivi et d’une évaluation, permettant une analyse fine du programme d’actions élaboré.

Les indicateurs de suivi et de réalisation s’appuieront sur la formalisation du plan d’actions ainsi que le nombre d’actions de sensibilisation réalisées.

Le plan d’actions est entièrement formalisé, 28 % du budget sur trois ans est utilisé pour cette action ; l’opération « foyers témoins » a été transformée en « académie foyers témoins ».

Action 39 – Renforcer le rôle de la Maison de la nature – Coût sur 3 ans de 1 035 000 euros

Afin de renforcer les activités de la Maison de la nature, le centre de ressources et de formation à destination des enseignants/animateurs et éducateurs poursuit son développement (accompagnement personnalisé, formation, conception de nouveaux outils, etc.). Le programme d'activités de la structure, proposant une offre riche et variée liée en partie au thème de l'exposition annuelle est maintenue (notamment les sorties/ateliers, l'ouverture trois fois par semaine, la présence de la Maison de la nature à l'occasion d'événementiels locaux, etc.).

Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont d'une part le nombre d'ateliers, de sorties organisés par an dans le cadre du programme d'activités grand public et le nombre de participations de la Maison de la nature à des événementiels locaux, d'autre part.

Au printemps 2012, les données 2011 sont toujours en attente.

Action 40 – Établir une « Charte durable » pour les événements sportifs – Coût sur 3 ans de 4 600 euros

Compte-tenu de l'importance des manifestations sportives sur le territoire, GPSO a jugé nécessaire de sensibiliser leurs organisateurs au développement durable. La Communauté d'agglomération rédigera donc de manière concertée une « charte durable » précisant les principes fondamentaux à appliquer par tout organisateur d'événement sportif. Elle cherchera à en susciter l'application dans un sens pédagogique, et à en communiquer l'esprit auprès du plus grand nombre.

Alors que cette action recouvre 52 % du budget sur trois ans, la formalisation de la charte a été reportée au second semestre 2012.

Perspectives

Afin de piloter au mieux le Plan Climat et l'agenda 21 communautaires, la Communauté d'agglomération a réuni les référents de chaque action avec des référents des services fonctionnels en une équipe projet, également chargée de lancer le volet interne de cette double démarche, qui constituera le Plan d'Administration Exemplaire. Le Bilan Carbone sera révisé en 2012, avec la même méthodologie Bilan Carbone V6.

À partir de 2013, un travail conséquent sur le volet partenarial du PCET sera mené avec l'appui des villes afin d'associer tous les acteurs du territoire à s'engager dans les actions ou des objectifs de réduction de GES.